

conditions minimales à satisfaire par les prestataires EVRAS pour une intervention de qualité au sein des écoles.

En matière de formation continue des enseignants, l'IFC propose des formations en lien avec l'EVRAS. Je soutiens régulièrement des journées de formation organisées par les Fédérations de Centres de planning familial permettant aux enseignants d'être formés sur l'EVRAS.

5.94 Question n°384, de Mme Warzée-Caverenne du 7 décembre 2016 : Opportunités liées au financement participatif dans l'enseignement

Le cadre budgétaire actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne permet bien souvent plus aux établissements scolaires de financer toute une série de projets spécifiques tels que des investissements dans des équipements, des projets pédagogiques originaux, des travaux de fin d'études nécessitant beaucoup de matériel (c'est notamment le cas dans l'enseignement artistique), etc.

Ce contexte a incité les établissements et leurs pouvoirs organisateurs à user d'ingéniosité pour mettre en place des financements alternatifs. Malheureusement, les parents sont souvent rapidement sollicités pour contribuer financièrement en plus des frais traditionnels auxquels ils font déjà face. Différents types de financements participatifs permettent toutefois d'atteindre un public beaucoup plus large. C'est notamment le cas du crowdfunding. Des auditions ont été menées sur le sujet en commission du Budget de notre Parlement les 11 mai et 8 juin 2015. A cette occasion, Frédéric Delcor, Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles disait ceci : « la coexistence d'investissements privés et publics est une réalité (industries créatives, enseignement, ...) qui doit certainement être développée dans le contexte de raréfaction des moyens budgétaires. » En outre, le Parlement a voté deux résolutions allant dans ce sens : celle du 12/11/2015 relative au soutien et au développement du financement participatif (crowdfunding) non spéculatif en Fédération Wallonie-Bruxelles ; celle du 29/06/2016 demandant au Gouvernement de procéder à l'élargissement de l'objet social du fonds St'art en vue de soutenir le développement du crowdfunding (le fonds St'art étant actif dans le soutien au financements privés de projets culturels et créatifs).

Madame la Ministre peut-elle faire le point sur la situation actuelle du recours au financement participatif dans l'enseignement ? Quelle est l'ampleur ? Quelle en est l'évolution ces dernières années ? Les établissements et leurs pouvoirs organisateurs sont-ils suffisamment aiguillés et soutenus par l'administration pour faire appel à des financements participatifs ? Quelles opportunités Madame la Ministre voit-elle dans le crowdfunding ?

Le Parlement ayant demandé au Gouvernement d'agir en la faveur du développement des financements participatifs, comment Madame la Ministre contribue-telle à en accroître leur recours dans l'enseignement ? Quelle est l'ambition de Madame la Ministre en la matière ?

Réponse : L'apparition du mécanisme de « crowdfunding » dans le secteur public est encore assez récente. Comme vous le signalez, les débats organisés par le Parlement remontent à seulement 18 mois. Il est donc encore un peu tôt pour avoir des retours d'expérience de nos écoles en la matière. De plus, de par leur autonomie administrative et budgétaire, je n'ai pas eu connaissance de projets de crowdfunding ayant abouti à ce jour, même si lors du dernier salon de l'éducation, j'ai remarqué le stand de plusieurs sociétés de ce nouveau secteur économique.

Je tiens néanmoins à rappeler que le financement participatif de l'enseignement ne peut être envisagé que pour des projets ponctuels et limités dans le temps. Sans vouloir en diminuer son intérêt, cette méthode de financement, intéressante par sa souplesse, est par définition non pérenne.

Enfin, en ce qui concerne de recours à cette méthode de financement, elle relève de la liberté de gestion des pouvoirs organisateurs et des chefs d'établissements.

5.95 Question n°386, de Mme De Bue du 7 décembre 2016 : Dépenses publiques en matière d'enseignement

Le rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2016, publié par la Commission européenne, le lundi 07 novembre 2016, nous rappelle que notre pays consacre 6,3 % du PIB à l'éducation. Soit l'un des taux les plus élevés de l'UE.

Or, ce même rapport nous indique que le taux de jeunes déscolarisés flirte avec la moyenne européenne, tant pour les jeunes nés en Belgique que pour ceux nés à l'étranger. Nous ne pouvons que nous en étonner vu la part du budget consacrée à l'éducation.

Pourriez-vous me dire, Madame la Ministre, si un audit indépendant des dépenses en enseignement est prévu prochainement ? Vérifier l'efficience de chaque politique en tenant compte du budget qui lui est alloué me semble logique. Il conviendrait, poste budgétaire par poste budgétaire, de s'assurer que les montants alloués correspondent bien aux résultats obtenus par la mesure. Ainsi, certaines politiques pourraient être refinancées par un glissement de moyens d'un poste budgétaire à l'autre et de l'argent pourrait certainement être dégagé pour mettre en œuvre les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence et la création de places dans les écoles, tant en finançant la revalorisation des places existantes et dont